

PROFIL DES ACTEURS DES PARTENARIATS LOCAUX DE PREVENTION

Le Partenariat local de Prévention repose sur une collaboration entre différents acteurs. Qui sont-ils ?

- Le coordinateur du PLP, éventuellement assisté d'un ou plusieurs coordinateurs-adjoints et des membres du groupe de pilotage ;
- Le policier mandaté par la zone de police pour accompagner le fonctionnement du PLP ;
- Les membres du PLP : habitants du quartier, indépendants, entreprises, groupements professionnels,...
- Les autorités locales, éventuellement assistées des instances provinciales ;
- Le Service public fédéral Intérieur, assisté par le Centre d'Expertise des PLP asbl ;

Chaque acteur revêt un profil spécifique. Une description des profils idéaux et des compétences de chaque type d'acteur du PLP est reprise ci-après. Cette liste n'a d'autre ambition que de servir de conseil pour guider le choix des personnes.

Acteurs	Profil idéal souhaitable	Ligne de conduite	Tâches et responsabilités
<p>Le coordinateur du PLP – le coordinateur adjoint – le membre du groupe de gestion/pilotage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - doit être résolument neutre - n'est pas durablement traumatisé par des faits dont il aurait été victime et qui pourraient nuire à son objectivité et à sa neutralité - ne doit pas nourrir une perspective de bénéfice (commercial, politique, personnel,...), quel qu'il soit, pour lui-même ou ses proches - n'émet aucune objection à faire l'objet d'un screening dans les banques de données de la police - est majeur - est connu et impliqué dans la sphère (quartier, groupement professionnel...) couverte par le PLP - démontre des capacités d'organisation - est persuasif, tout en restant diplomate 	<ul style="list-style-type: none"> - est particulièrement sociable et communique volontiers - doit être particulièrement objectif et s'en tenir aux faits et informations avérés - démontre un profond respect pour les valeurs démocratiques - est solidaire avec son voisinage - est patient et fait preuve de sang-froid, notamment en soumettant pour validation à la police avant de les diffuser les informations reçues d'autres sources - est particulièrement vigilant et respectueux des règles, et notamment des prescrits de la circulaire régissant les PLP, de la charte et du règlement d'ordre intérieur (ROI) de son PLP, ainsi que de la protection des données personnelles - joue un rôle de leader au sein du PLP 	<ul style="list-style-type: none"> -est le point de contact du PLP pour la police et le policier mandaté -est le point de contact pour les habitants/indépendants/entreprises de son quartier/groupement professionnel - fait vivre activement le PLP en collaboration avec le policier mandaté - se fait de préférence assister par un groupe de gestion/pilotage, notamment pour en assurer la continuité du fonctionnement en cas d'indisponibilité - s'occupe des contacts et se concerta régulièrement avec la police/le policier mandaté - joue le canal de transmission des informations relatives aux feed-back des signalements et aux conseils de prévention - sensibilise les membres du PLP aux bonnes pratiques de signalement de faits observés (le signalement de

			<p>problèmes de sécurité ou de situations à caractère suspect doit être adressé directement et sans tarder à la police)</p> <ul style="list-style-type: none"> - est responsable de la mise à jour de la liste des membres et se concerta à ce propos au moins une fois l'an avec le policier mandaté (sauf accords contraires au sein de la zone de police) - convient avec la police de la diffusion des messages non-urgents relatifs à la prévention - organise régulièrement une réunion des membres (ceci est conseillé une fois par an)
<p>Le policier mandaté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - est employé par la zone de police concernée - tient compte du secret professionnel lors de ses contacts avec le PLP et ses acteurs - met un point d'honneur à toujours veiller au respect scrupuleux du Règlement européen sur le Protection des Données (RGPD) ainsi qu'aux dispositions, de la Loi 	<ul style="list-style-type: none"> - est sociable - est proche du citoyen - développe un respect particulier pour les valeurs démocratiques - est patient et communicatif - est enthousiaste et actif - est impliqué dans le travail de proximité dans le quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - est le point de contact pour les PLP au sein de la zone de police - assure, en collaboration avec le coordinateur, le suivi du dispositif PLP - veille au traitement et à la diffusion de l'information selon les modalités du plan de communication pré-établi,

	<p>anti-discrimination du 10/05/2007 et de la Loi du 05/08/1992 sur la fonction de police.</p>	<p>- est imprégné de la conviction que la prévention est utile et en connaît les différents thèmes et solutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - assure un feedback aux membres du PLP, principalement via le coordinateur - collabore à la sensibilisation des membres à signaler les faits et phénomènes suspects qu'ils ont observés - contribue à rendre les services de police plus accessibles au citoyen - se charge de la diffusion de conseils de prévention et d'autres informations utiles, adaptés aux besoins et attentes spécifiques des membres du PLP - veille à la légalité des actions du coordinateur et des membres du PLP, ainsi qu'au respect de la circulaire ministérielle régissant les PLP, de la charte et du règlement d'ordre intérieur du PLP - dresse, en collaboration avec le coordinateur, une évaluation régulière du PLP et de son dispositif (minimum une fois tous les trois ans, mais il est recommandé d'y procéder chaque année)
--	--	---	---

			<ul style="list-style-type: none"> - apporte son concours à la réunion des membres -reste toujours à la recherche d'améliorations à apporter au fonctionnement du PLP - procure un soutien à la gestion (aide à la mise à jour de la liste des membres suite à des déménagements ou des décès, inclusion des PLP dans les différents plans d'action, dans le Plan zonal de Sécurité) - assure la promotion du PLP auprès des non-membres, notamment lors de l'inscription de nouveaux habitants
Les membres du PLP	<ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif PLP est ouvert à tous les habitants, indépendants, entreprises, membres d'un groupe professionnel, ... au sein d'un territoire délimité -Le membre du PLP doit être majeur -Il doit vivre et/ou travailler dans la zone couverte par le PLP 	<ul style="list-style-type: none"> -Les membres du PLP doivent se conformer aux prescrits de la Loi du 29 juillet 1934 interdisant les milices privées, à ceux de la Loi anti-discrimination du 10/05/2007, ainsi qu'au règlement européen sur la protection des données (RGPD) - Les membres du PLP manifestent le souhait de participer au développement d'une meilleure 	<ul style="list-style-type: none"> -Les membres du PLP signalent immédiatement et en ligne directe à la police les faits et comportements anormaux ainsi que les individus suspects qu'ils constatent - Les membres du PLP redoublent de vigilance et d'attention après avoir reçu un message PLP urgent -Ils veillent à appliquer les conseils de prévention qui leur sont diffusés

	<ul style="list-style-type: none"> -L'adhésion au PLP s'effectue sur base volontaire -Le membre du PLP respecte rigoureusement les dispositions du règlement d'ordre intérieur du PLP, dont il accuse réception lors de son adhésion au PLP, soit en en signant un exemplaire remis au coordinateur, soit en signant le formulaire d'adhésion qui y fait référence 	<p>sécurité au sein de leur propre zone d'habitation et/ou terrain d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Le citoyen n'effectue pas de patrouilles lui-même et un PLP n'est certainement pas un groupe d'autodéfense ni un service de gardiennage -Les membres du PLP, comme les citoyens en général, veillent à ne pas s'immiscer dans les tâches dévolues à la police
Autorités administratives locales	<ul style="list-style-type: none"> - sont imprégnées des concepts de sécurité intégrale et de prévention -travaillent en étroite collaboration avec les services de police et sont ouvertes au dialogue avec le citoyen - démontrent leur implication active dans le soutien aux PLP - sont convaincues de la plus-value que constitue la participation du citoyen à la sécurité et à la prévention au sein de son cadre de vie et/ou de son environnement professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - respectent le caractère apolitique des PLP - n'exercent aucune pression sur le coordinateur - ne s'immiscent pas dans la relation police/PLP - n'hésitent pas à communiquer au sujet des PLP - font preuve de persuasion, de disponibilité, de diplomatie et de qualités d'organisation dans le soutien logistique apporté aux PLP - veillent à l'existence d'un dialogue entre les différents PLP 	<ul style="list-style-type: none"> - se montrent impliquées, représentent un interlocuteur accessible aux services de police et restent ouvertes au dialogue avec le citoyen - au cours de la phase de lancement d'un projet PLP, elles soutiennent la communication entre les acteurs concernés et veillent à procurer l'encadrement administratif et logistique nécessaire afin que le lancement du projet PLP puisse se dérouler dans les meilleures conditions

			<ul style="list-style-type: none"> - acquièrent et installent les panneaux PLP pour délimiter la zone couverte par le PLP - si nécessaire, examinent les possibilités de soutien financier au fonctionnement du PLP - entretiennent des contacts avec les autres autorités qui sont impliquées dans le fonctionnement des PLP - stimulent la cohésion sociale dans le quartier ou secteur couvert par le PLP - par l'intermédiaire du service local de prévention, dispensent au PLP les conseils nécessaires, via la police locale - travaillent en étroite collaboration avec le policier mandaté et les coordinateurs des PLP - apportent leur soutien aux réunions périodiques des membres des PLP et veillent à y assister
Service public fédéral Intérieur	- est convaincu de la nécessité de disposer d'une politique intégrale de sécurité et de prévention	- promeut le développement des PLP par une communication active	-Neemt het voortouw in de wettelijke omkadering van de BIN-werking

	<ul style="list-style-type: none"> - se montre diplomate, convaincant et communicatif - fait preuve de qualités d'organisation et de supervision -se montre persuadé de la plus-value de la participation citoyenne à la chaîne de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - est disposé à travailler en très étroite collaboration avec tous les acteurs au sein du dispositif PLP et organise le dialogue entre eux, notamment via l'organisation du groupe de suivi et le soutien aux groupes de pilotage provinciaux - est enclin à se faire assister par des partenaires externes développant des compétences particulières relatives à certains aspects utiles au fonctionnement et au développement des PLP - assure un rôle de leader de la sphère des PLP 	<ul style="list-style-type: none"> - veille à l'organisation de réunions du groupe d'accompagnement des PLP - promeut la création et le fonctionnement actif des groupes de pilotage provinciaux - organise régulièrement des événements en relation avec les PLP - rédige des instructions régissant le fonctionnement des initiatives en matière de PLP et d'optimisation de leur fonctionnement, avec l'appui du Centre d'Expertise des PLP - délègue deux représentants (un néerlandophone et un francophone) pour suivre le fonctionnement global des PLP sous toutes ses facettes - soutient les initiatives innovantes développées au bénéfice de la sphère des PLP - prend les initiatives appropriées en matière d'évolution de l'encadrement légal du dispositif PLP
--	--	---	---

